

Information à la population

L'élaboration et la rédaction des plans particuliers d'urgence et d'intervention concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses des entreprises Seveso classées « seuil haut » sont de la responsabilité des Gouverneurs.

L'Art 17 §3 de l'Accord de Coopération du 21 juin 1999 entre l'Etat fédéral, les Régions flamande et wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses précise que, dans ce cadre-là, la population doit être consultée.

Cette consultation permet à la population d'émettre ses observations dans un délai raisonnable afin qu'elles soient prises en considération.

Nous vous informons donc que le Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention de la société Syngenta Chemicals b.v., entreprise Seveso classée « seuil haut » située rue de Tyberchamps 37 – 7180 Seneffe, sera consultable entre le 01 et le 30 novembre 2010, entre 09h00 et 15h00, durant les jours ouvrables, à l'adresse suivante :

Bureau de Sécurité du Gouverneur
Rue Verte 13
7000 Mons

L'entrée principale du bâtiment se fait via la rotonde où vous êtes prié de vous adresser à l'Accueil.

Pour des raisons d'organisation, veuillez prévenir de votre venue en prenant rendez-vous au numéro de téléphone suivant : 065/39.64.80.